

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7268 SÉANCE DU 21 février 2022

Sont présents :

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlos Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial (absent)
Tina Durand	Secrétaire

**PROPOSITIONS AU MINISTÈRE SERVICES AUX AUTOCHTONES
CANADA DANS LE CADRE DES PROGRAMMES « INITIATIVE
LOGEMENT 2021-2024 » ET « GESTION DES BIENS »**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) sollicite du financement auprès de Services aux autochtones Canada (SAC) pour plusieurs projets, dans le cadre des programmes « Initiative logement 2021-2024 » et « Gestion des biens »;

Attendu que dans le cadre du programme « Initiative logement 2021-2024 », le CNHW a des besoins pour les volets suivants : viabilisation de lots, rénovation, innovation, développement des capacités et constructions;

Attendu que les besoins en logements communautaires sont grandissants et supérieurs à l'offre actuelle;

Attendu que ces demandes auront des impacts bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité, notamment par les rénovations et innovations touchant plus de 40 logements communautaires;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 22 février 2022 Résolution adoptée à l'unanimité


SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7268 SÉANCE DU 21 février 2022

**PROPOSITIONS AU MINISTÈRE SERVICES AUX AUTOCHTONES
CANADA DANS LE CADRE DES PROGRAMMES « INITIATIVE
LOGEMENT 2021-2024 » ET « GESTION DES BIENS »**

Attendu que dans le cadre du programme « Gestion des biens », le CNHW sollicite du financement en vue de renforcer ses capacités en matière de planification de construction et de l'entretien d'infrastructures, par l'implantation d'un plan de gestion des actifs;

Attendu que la mise sur pied d'un plan de gestion des biens permettra au CNHW d'assurer la saine gestion de son parc immobilier;

Attendu que le CNHW s'engage à :

- Réaliser et achever les projets dans les délais tels que définis dans les formulaires respectifs d'identification des besoins;
- Se conformer aux paramètres et catégories d'investissement admissibles tels que définis dans les volets : viabilisation de lots, rénovation, innovation, développement des capacités et construction;
- Se conformer aux paramètres et catégories d'investissement admissibles tels que décrits dans l'appel de proposition du programme de gestion des biens;
- Se conformer à l'ensemble des lois et règlements relatifs à l'environnement qui peuvent s'appliquer aux projets;
- Utiliser un processus juste et transparent dans le cadre de l'allocation des fonds pour les nouvelles constructions et rénovations, de manière à s'assurer que les investissements ciblent et avantagent les personnes ayant les plus grands besoins, particulièrement les groupes de population vulnérable comme les personnes âgées ou handicapées, les familles monoparentales et les familles qui bénéficient de l'aide sociale;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 22 février 2022 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7268 SÉANCE DU 21 février 2022

**PROPOSITIONS AU MINISTÈRE SERVICES AUX AUTOCHTONES
CANADA DANS LE CADRE DES PROGRAMMES « INITIATIVE
LOGEMENT 2021-2024 » ET « GESTION DES BIENS »**

- S'assurer qu'il n'y a aucune preuve de contamination dans les terres sur lesquelles les logements seront construits ou rénovés pouvant, en cas d'exposition, poser un risque identifiable pour la santé humaine ou l'environnement naturel;
- Attester que tous les logements construits ou rénovés seront inspectés par des inspecteurs qualifiés et que ces logements devront être conformes aux normes du Code national du bâtiment (CNB) et les autres normes pertinentes ou qu'ils les dépassent.

Attendu que le CNHW convient de conserver le dossier des inspections et le dossier de la conformité aux normes du CNB et aux autres normes pertinentes et d'en partager une copie au ministère, conformément aux investissements admissibles;

Attendu que les renseignements relatifs aux projets présentés dans les programmes sont exacts dans tous les volets d'application;

Attendu que les énoncés aux présentes sont irrévocables.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu** :

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat s'engage à appuyer, sous toutes réserves, les propositions présentées au ministère Services aux autochtones Canada dans le cadre des programmes « Initiative logement 2021-2024 » et « Gestion des biens », à condition de l'approbation du financement et de réaliser, par la suite, les projets conformément aux demandes produites.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 22 février 2022 Résolution adoptée à l'unanimité


SECRÉTAIRE
TINA DURAND